

LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES ET LETTRES DE QUÉBEC

VOL. VII

QUÉBEC, FÉVRIER 1927

No 10

L'UNITÉ CANADIENNE

La politique est l'art de gouverner. Il est donc naturel puisque c'est un art,— et c'est aussi une science,— que nous ne soyons pas étranger à ses hautes manifestations, dont l'une s'est produite au début de février, dans un théâtre, sur une scène et au milieu d'un décor torontonien.

On se souvient sans doute que le premier ministre du Canada, accompagné de l'honorable ministre de la Justice, de l'honorable solliciteur général et de quelques autres de ses collègues du Québec surtout, s'était rendu à une invitation au foyer ontarien ; ce fut l'occasion de diverses réunions d'un caractère social très distingué et au cours desquelles les discours prirent une envolée de haute politique et une allure patriotique de vaste envergure.

C'est là que l'honorable ministre de la Justice, Monsieur Lapointe, député de Québec-Est à la Chambre des Communes,— membre de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec,— l'une des étoiles dans le firmament de l'actualité canadienne, donna à sa pensée toute sa profondeur et à ses aspirations toute leur générosité sur ce que doit être notre patriotisme.

On nous permettra bien d'y attirer l'attention :

“ L'unité canadienne, sa réalisation, son édification, voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts ; voilà le secret de l'avancement et de la prospérité de notre pays. Nous pouvons développer notre commerce et nos industries ; nous pouvons arracher à la terre canadienne des moissons abondantes et des lingots innombrables ; nos chemins de fer peuvent améliorer leur situation et étendre davantage leurs lignes au cœur des diverses régions de notre pays ; nous pouvons outiller nos ports de mer et y voir mouiller des navires en grand nombre, mais tous ces résultats, tous ces succès individuels ne compteront pas si nous, qui vivons aujourd'hui, ne savons pas insuffler à notre génération et à celles qui vont suivre un esprit d'unité et de concorde. . .

“ Or, pour arriver à cette unité si nécessaire il nous faudra tous réaliser les obstacles qui se présentent et savoir les surmonter. Notre pays est très vaste : géographiquement et économiquement, il présente des contrastes étranges ; ethniquement, il voit vivre côte à côte les descendants de deux grands races qui, à travers l'histoire, ont été tantôt amies tantôt ennemies, mais qui ont toujours mérité le respect l'une de l'autre. Ainsi, la distance et l'éloignement des intérêts économiques quelquefois divergents et une mentalité réciproque nécessairement différente, voilà les grands ennemis de l'unité canadienne.

“ C'est une erreur de croire qu'une race ait le droit de dominer dans l'une ou l'autre des provinces de notre pays. Elles ont toutes les deux des droits égaux dans la Confédération au point de vue de la langue et de la religion. Il est donc du devoir de ceux qui ont à diriger l'opinion publique d'insuffler dans le peuple un courant de tolérance et de largeur d'esprit. On ne gagnera rien par la force et aucun argument ne persuadera à un Français de l'Ontario ou de l'Ouest qu'il lui faille abdiquer sa mentalité et les prérogatives de sa race, de même qu'il n'y a aucun moyen de donner aux Anglais de la province de Québec un idéal et des coutumes latines à cause du seul fait que la majorité dans l'une ou l'autre province est soit anglaise, soit française.

“ Il doit régner entre les diverses parties du pays une saine émulation dans les sphères commerciales et économiques, mais il ne doit pas y avoir d'animosité entre les citoyens d'un même pays, qui ont tous à cœur la grandeur de leur commune patrie. Il n'y a pas de race ou de province qui soit intrinsèquement supérieure ou plus avancée que les autres au Canada. Mais notre vaste territoire est divisé en provinces soumises pour certaines matières à des juridictions locales et ce n'est que lorsque ces diverses juridictions auront compris qu'à part des coutumes et des traditions de la majorité des citoyens de cette province, il faut aussi respecter la mentalité et la culture de la minorité, que l'union pourra vraiment exister au Canada.”

Convenons que ce sont des sentiments qui révèlent l'âme d'un véritable homme d'état.

Dans quelque pays c'est la coutume en certaines circonstances, lorsqu'une voix autorisée proclame les directives de l'opinion publique, d'en ordonner l'affichage. Un tel discours mériterait cet hommage utile. Nous en faisons présentement notre part et nous estimons que nous nous honorons en recueillant pour les contemporains et la postérité un tel fruit du terroir canadien.

Georges MORISSET.